

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2020

Covid-19 : l'Agirc-Arrco met en place une aide exceptionnelle dédiée aux salariés

L'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco crée une aide exceptionnelle d'urgence pour les salariés¹ cotisants Agirc-Arrco, qui peuvent connaître des difficultés d'ordre financier du fait de la crise sanitaire. Ce dispositif s'ajoute aux mesures exceptionnelles prises par les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco depuis le début de la crise sanitaire.

Cette aide circonstanciée sera allouée une fois et pourra atteindre 1500 € en fonction de la situation du demandeur.

Pour en bénéficier, le salarié doit contacter sa caisse de retraite complémentaire.

Quelles sont les modalités de demande ?

Le salarié ou dirigeant salarié devra remplir un formulaire de demande d'intervention sociale simplifiée et fournir notamment une déclaration sur l'honneur qui précise sa situation et décrit les difficultés financières rencontrées.

Après analyse du dossier et acceptation, le déblocage de cette aide est effectué en un mois tout au plus.

Une enveloppe globale de 200 millions d'euros

Cette aide individuelle exceptionnelle sera mise en œuvre jusqu'à fin juillet dans un premier temps. Une prolongation pourra éventuellement être mise en place après évaluation de l'utilisation du dispositif.

Une enveloppe globale de 200 millions d'euros est consacrée à ce dispositif.

L'action sociale Agirc-Arrco engagée aux côtés des salariés

Basé sur le principe fondamental de la solidarité entre les générations, l'Agirc-Arrco apporte depuis le début de la crise sanitaire sa contribution pour venir en aide aux plus

fragiles. A l'instar de cette aide financière, plusieurs dispositifs exceptionnels ont été décidés et mis en place rapidement.

Pour les personnes âgées de 70 ans et plus, une **aide aux courses** a ainsi été proposée. Plus de 7000 assurés en ont bénéficié à ce jour.

Le personnel des centres de prévention de l'Agirc-Arrco s'est également adapté à cette situation exceptionnelle. Les psychologues et médecins de ces centres ont échangé par téléphone avec plus de 10 000 assurés, âgés en moyenne de 75 ans. Ces **appels de convivialité** qui se poursuivent aujourd'hui leur permettent d'évaluer la situation des personnes et si besoin de les accompagner et les conseiller pendant cette période. Ce dispositif a été complété d'un **service d'écoute psychologique** destiné aux proches des résidents des établissements médico-sociaux (dont EHPAD) gérés par l'Agirc-Arrco.

Les espaces emploi de l'Agirc-Arrco ont également poursuivi leur **accompagnement auprès des demandeurs d'emploi**. Des entretiens téléphoniques sont réalisés depuis le début de la crise sanitaire, accompagnés de visioconférences.

1. L'aide concerne également les dirigeants salariés du secteur privé.

A propos de L'Agirc-Arrco et de son action sociale

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 18,8 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco avec leurs employeurs (1,6 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. 12,7 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 83 milliards d'euros.

Selon le principe fondamental de solidarité entre les générations, constitutif au régime, l'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale, en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie. L'action sociale Agirc-Arrco mène des actions complémentaires aux acteurs privés et publics dans 4 champs d'intervention prioritaires : le bien vieillir, le soutien et l'accompagnement des proches aidants, la perte d'autonomie des personnes âgées et le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global d'environ 330 millions d'euros.

Contact presse

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 - 06 99 66 84 94